

**DOMINIQUE NEUMAN**  
AVOCAT  
1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
TÉLÉCOPIE 514 849 2195  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 18 septembre 2013

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Qué.)  
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3823-2012.  
Causes tarifaires 2013 et 2014 d'Hydro-Québec TransÉnergie.  
**Demande de renseignements no. 1 à Hydro-Québec TransÉnergie de  
l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et  
de Stratégies Énergétiques (S.É.).**

---

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après la demande de renseignements no. 1 à Hydro-Québec TransÉnergie de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* au présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.  
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

p.j.  
c.c. La demanderesse et les intervenants



**RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
DOSSIER R-3823-2012**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 1  
À HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**

**PAR  
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)  
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE  
(AQLPA)**

<b>A.</b>	<b>Charges d'exploitation et efficience qui leur est associée</b> .....	<b>2</b>
A.1	Efficience (C-HQT-0021, HQT-3, Doc. 1).....	2
A.2	Indicateurs de performance (C-HQT-0022, HQT-3, Doc. 2).....	3
A.3	Balisage (C-HQT-0023, HQT-3, Doc. 3).....	6
A.4	Charges nettes d'exploitation (C-HQT-0028, HQT-6, Doc. 2), Évolution des dépenses nécessaires à la prestation du service 2011- 2014 (C-HQT-0027, HQT-6, Doc. 1) Régime d'intéressement et de rémunération incitative C-HQT-0022, HQT-3, Doc. 2) et Autres charges (C-HQT-0029, HQT-6, Doc. 3).....	8
<b>B.</b>	<b>Base de tarification et efficience qui lui est associée</b> .....	<b>14</b>
B.1	Indicateurs de performance (C-HQT-0022, HQT-3, Doc. 2).....	14
B.2	Évolution de la base de tarification 2011-2014 (C-HQT-0030, HQT-7, Doc. 1).....	15
B.3	Base de tarification 2013 (C-HQT-0033, HQT-7, Doc. 4).....	17
B.4	Ententes de raccordement - Commercialisation des services de transport (C-HQT-0040, HQT-10, Doc. 1).....	18
<b>C.</b>	<b>Planification du réseau de transport</b> .....	<b>19</b>
C.1	Planification du réseau de transport (C-HQT-0036, HQT-9, Doc. 1).....	19
C.2	État de la transformation des postes (C-HQT-0038, HQT-9, Doc. 1.1).....	25
<b>D.</b>	<b>Besoins et revenus des services de transport, répartition du coût de service, tarifs et conditions de service</b> .....	<b>26</b>
D.1	Besoins et revenus des services de transport (C-HQT-0041, HQT-10, Doc. 2).....	26
D.2	Répartition du coût du service 2014 (C-HQT-0043, HQT-11, Doc. 2).....	27
D.3	Contributions pour les ajouts au réseau de transport (C-HQT-0046, HQT-12, DOC. 2).....	28

**A. CHARGES D'EXPLOITATION ET EFFICIENCE ET PERFORMANCE QUI LEUR SONT ASSOCIÉES**

**A.1 Efficience (C-HQT-0021, HQT-3, Doc. 1)**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.1**

**Référence :** HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE, Dossier R-3823-2012, Pièce C-HQT-0021, HQT-3, Document 1, tableau 1, Gains d'efficience aux CNE, page 10.

**Demande(s) :**

a) Le Transporteur ne pourrait-il pas inscrire des gains additionnels pour l'année de base 2013 puisque que la pièce (C-HQT-21, HQT-3, Document 1) est datée du 6 août 2013 ?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.2**

**Référence :** HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE, Dossier R-3823-2012, Pièce C-HQT-0021, HQT-3, Document 1, tableau 2, Gains d'efficience aux CNE par chantier, page 11.

**Demande(s) :**

a) Veuillez identifier la partie des gains de l'année 2008 qui n'est pas récurrente.

**A.2 Indicateurs de performance (C-HQT-0022, HQT-3, Doc. 2)**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-3**

**Référence :** HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE, Dossier R-3823-2012, Pièce C-HQT-0022, HQT-3, Document 2, tableau 1, Partenariat qualité avec le Distributeur, page 5 :

**Demande(s) :**

- a) Est que le résultat du partenariat qualité avec le Distributeur est un résultat global ou est-ce qu'il représente une pondération de plusieurs éléments ?
- b) Si c'est le cas veuillez donner la pondération, la description et l'évaluation que le Distributeur a établies pour chacun de ces éléments.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-4**

**Référence :** Dossier R-3823-2012, Pièce C-HQT-0022, HQT-3, Document 2, Tableau 9, Coût total par rapport à la valeur totale de l'actif, page 12.

**Demande(s) :**

- a) Veuillez confirmer que la ligne «coût total-lignes» représente les investissements de l'année dans les lignes de transport divisés par la valeur totale des actifs lignes incluant les investissements dans l'année.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-5**

**Référence :** HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE, Dossier R-3823-2012, Pièce C-HQT-0022, HQT-3, Document 2, tableau 12, Superficie traitée mécaniquement et sélectivement (ha), page 15 et lignes 8 à 15

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Superficie traitée mécaniquement (ha)	12 040	16 402	13 948	12 023	13 657	16 577
Superficie traitée sélectivement à l'aide de phytocides (ha)	3 747	4 290	5 256	4 998	3 863	478
Superficie traitée totale	15 787	20 692	19 204	17 021	17 520	17 055
% Traité mécaniquement / Total traité	76%	79%	73%	71%	78%	97%

*En 2012, la diminution de l'utilisation de phytocides est due à une priorisation d'autres modes d'intervention en vue d'assurer, à court terme, les dégagements électriques requis selon la norme de fiabilité FAC-003-1. La coupe mécanique permet un redressement rapide de cette situation sur une plus vaste superficie. Le Transporteur continue d'appliquer les principes de la maîtrise intégrée de la végétation dans un horizon à plus long terme incluant l'utilisation de phytocides. Rappelons qu'Hydro-Québec utilise moins de 0,2 % des pesticides vendus annuellement au Québec.*

**Demande(s) :**

**a)** Doit-on conclure de vos propos que l'année 2012 est exceptionnelle quant à la faible utilisation des phytocides. Et que cette proportion augmentera à l'avenir ?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-6**

**Référence :** HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE, Dossier R-3823-2012, Pièce C-HQT-0022, HQT-3, Document 2, tableau 13, Gestion des matières résiduelles, page 17.

**Demande(s) :**

- a) Croyez-vous être éventuellement capable de quantifier vos achats de métaux, de porcelaine, de vêtements ?
- b) Dans le cas du papier et des cartons, comment expliquez-vous le rapport de l'ordre de trois entre les achats et le recyclage? Est-ce que vous aviez l'habitude de tout conserver ?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-7**

**Référence :** HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE, Dossier R-3823-2012, Pièce C-HQT-0022, HQT-3, Document 2, Tableau 14, page 18, extrait.

Traitement appliqué aux huiles isolantes (litres)	2008	2009	2010	2011	2012
Proportion d'huile réemployée	92,70%	88,38%	90,97%	88,84%	80,09%

**Demande(s) :**

- a) Le tableau montre que la proportion d'huile réemployée diminue. Cette tendance, d'après-vous, va-t-elle se perpétuer ? Veuillez élaborer.

**A.3 Balisage (C-HQT-0023, HQT-3, Doc. 3)**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.8**

**Référence : HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3823-2012, Pièce C-HQT-0023, HQT-3, Document 3, figures 10 à 12, pages 13 et 14 :

Figure 10

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
HQTÉ	4 209 \$	5 183 \$	4 520 \$	4 175 \$	6 666 \$	5 197 \$	6 098 \$
Sans l'interconnexion avec l'Ontario					5 120 \$	5 105 \$	4 914 \$
Participants	2 231 \$	2 993 \$	2 534 \$	5 594 \$	6 669 \$	5 922 \$	3 465 \$

Figure 11

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
HQTÉ	1 884 \$	2 300 \$	2 161 \$	1 838 \$	1 923 \$	2 142 \$	2 233 \$
Participants	788 \$	951 \$	1 189 \$	1 492 \$	1 583 \$	1 427 \$	1 138 \$

Figure 12.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
HQTÉ	2 325 \$	2 883 \$	2 359 \$	2 337 \$	4 742 \$	3 055 \$	3 865 \$
Sans l'interconnexion avec l'Ontario					3 164	2 906	
Participants	1 716 \$	2 169 \$	1 600 \$	4 078 \$	5 086 \$	4 495 \$	2 327 \$

**Demande(s) :**

a) Nous comprenons que la figure 10 représente la somme des figures 11 et 12. Or, l'impact de l'interconnexion de l'Ontario semble incorrect à moins que celle-ci ait un impact non montré sur les dépenses d'exploitation et en maintenance des transformateurs installés-contribution des postes. L'écart constaté est de 33 M\$ en 2009 et de 57 M\$ en 2010. Veuillez commenter.



**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.9**

**Référence :** HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE, Dossier R-3823-2012, Pièce C-HQT-0023, HQT-3, Document 3 Annexe 1, page 24.

**Demande(s) :**

- a) Nous constatons une augmentation nette de 5 participants au balisage 2012 (données 2011) de PA Consulting. Est que le Transporteur peut expliquer cette croissance.
- b) Quel est, d'après-vous, l'impact sur la comparaison interannuelle des résultats, des changements de participants ?
- c) Selon votre connaissance est-ce-que PA Consulting exécute du balisage sur des indicateurs environnementaux ?
- d) Selon votre connaissance est-ce-que l'ACE exécute du balisage sur des indicateurs environnementaux ?

- A.4 Charges nettes d'exploitation (C-HQT-0028, HQT-6, Doc. 2), Évolution des dépenses nécessaires à la prestation du service 2011-2014 (C-HQT-0027, HQT-6, Doc. 1) Régime d'intéressement et de rémunération incitative C-HQT-0022, HQT-3, Doc. 2) et Autres charges (C-HQT-0029, HQT-6, Doc. 3)**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-10**

**Référence : HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3823-2012, Pièce C-HQT-0022, HQT-3, Document 2, tableau 18, Objectifs corporatifs 2013, page 22 :

*Ce déclencheur financier s'applique à l'ensemble des objectifs corporatifs à l'exception de ceux de Vérification interne.*

**Demande(s) :**

- a)** Veuillez élaborer sur le sens à donner à l'exclusion dans le déclencheur financier des objectifs de Vérification interne.
- b)** Veuillez élaborer sur le sens à donner à la réserve négative de 25M\$ dans la colonne «Idéal» de la ligne *Contrôle des charges d'exploitation*.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-11**

**Référence : HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3823-2012, Pièce C-HQT-0022, HQT-3, Document 2, tableau 18, Objectifs corporatifs 2013, page 22.

**Demande(s) :**

- a)** Veuillez justifier la continuation de l'absence d'objectifs de performance environnementale dans le régime d'intéressement et de rémunération incitative en 2013. Lorsque ces objectifs avaient été supprimés il y a quelques années, TransÉnergie avait laissé entendre que de tels objectifs pourraient revenir ultérieurement dans ce régime. Or les indicateurs de performance environnementale (présentés à la Régie) viennent de faire l'objet d'une révision majeure.
- b)** Le retour d'un ou plusieurs objectifs de performance environnementale dans le régime d'intéressement et de rémunération incitative serait-il considéré pour 2014 ? Veuillez expliquer et élaborer.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-12**

**Référence : HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3823-2012, Pièce C-HQT-0022, HQT-3, Document 2, tableau 18, Objectifs corporatifs 2013, page 22.

**Demande(s) :**

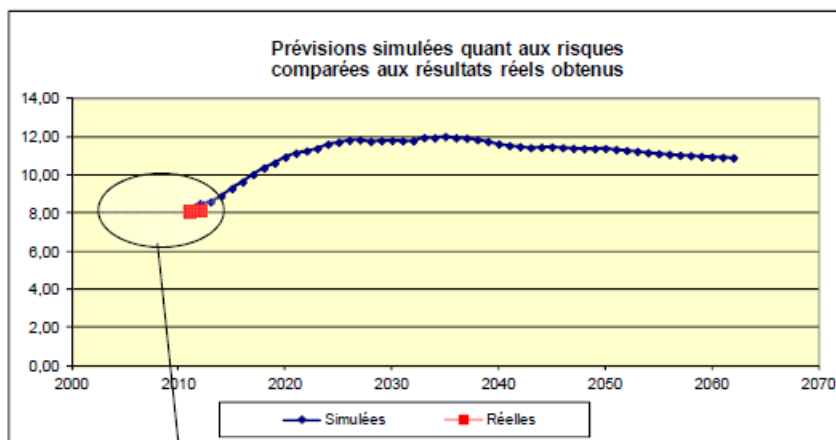
- a)** Veuillez justifier l'octroi d'une rémunération, dans le cadre du régime d'intéressement et de rémunération incitative, basée sur le nombre de dossiers déposés à la Régie.
- b)** Cela ne constitue-t-il pas un incitatif inefficace à devancer des projets d'investissements qui auraient pu être reportés vu l'évolution des besoins ?
- c)** Veuillez déposer la liste des projets d'investissements visés par cet objectif de dépôt à la Régie, tant pour 2012 que pour 2013 et, si cet objectif corporatif est maintenu, veuillez prendre l'engagement de la déposer aussi pour 2014 dès que disponible (en spécifiant la date attendue).
- d)** La suppression de cette rémunération basée sur le nombre de dossiers déposés à la Régie serait-elle considérée pour 2014 dans le régime d'intéressement et de rémunération incitative ? Veuillez expliquer et élaborer.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-13**

**Références :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3823-2012, Pièce C-HQT-0022, HQT-3, Document 2, tableau 18, Objectifs corporatifs 2013, page 22.
- ii) **HYDRO-QUÉBEC TRANSPORT**, Dossier R-3855-2013, B-0004, Pièce HQT-1, Doc. 1, page 30 :

Figure 3  
Évolution du taux de risque



**Demande(s) :**

- a) La pondération, l'idéal et la cible de l'objectif d'indice de continuité de service n'a toujours pas été rehaussée en 2013 par rapport à des niveaux qui leur avaient été antérieurement alloués dans le régime d'intéressement et de rémunération incitative. N'y aurait-il pas lieu de rehausser cette pondération, cet idéal et cette cible compte tenu de l'accroissement du taux de risque illustré à la référence ii ?
- b) La pondération, l'idéal et la cible actuels de l'objectif d'indice de continuité de service dans le régime d'intéressement et de rémunération incitative n'équivalent-ils pas à de la complaisance ?
- c) Un rehaussement de la pondération, de l'idéal et de la cible de l'objectif d'indice de continuité de service, dans le régime d'intéressement et de rémunération incitative, serait-elle considérée pour 2014 ? Veuillez expliquer et élaborer.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-14**

**Référence : HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3823-2012, Pièce C-HQT-0022, HQT-3, Document 2, tableau 18, Objectifs corporatifs 2013, page 22.

**Demande(s) :**

a) Plus généralement, veuillez pendre l'engagement de déposer le tableau des objectifs corporatifs du régime d'intéressement et de rémunération incitative pour 2014 dès que disponible, en spécifiant la date attendue.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.15**

**Référence : HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3823-2012, Pièce C-HQT-0027, HQT-3, Document 2, tableau 3, Compte d'écarts du coût de retraite (M\$), page 8.

**Demande(s) :**

a) Veuillez expliquer les raisons pour lesquelles le solde de -14,5 M\$ de la masse salariale n'est pas versé entièrement aux revenus requis 2012 ? Il reste un solde -2,0 M\$.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.16**

**Références :**

i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3823-2012, Pièce C-HQT-0028, HQT-6, Document 2, tableau 6, page 14 :

ii) **GOVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE**, *Discours sur le Budget. Budget 2013-2014*, Québec, le 20 novembre 2012, <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2013-2014/fr/documents/Discours.pdf> , page 23 :

*Nous demandons également des efforts aux sociétés d'État. Hydro-Québec, la Société des alcools du Québec et Loto-Québec seront mises à contribution.*

*Par exemple, nous avons demandé à Hydro-Québec de poser des gestes pour améliorer son efficience.*

**Elle réduira donc ses charges d'exploitation à très court terme en éliminant 2000 postes par attrition.**

**Demande(s) :**

- a)** Veuillez spécifier le nombre d'employés en équivalent-temps-plein pour chacune des quatre années du tableau 6 à la référence i.
- b)** Veuillez indiquer quelle part (nombre) de suppressions de postes a été allouée à HQT parmi les 2000 suppressions de poste chez HQ annoncées dans le discours du budget gouvernemental de novembre 2012 cité en référence ii.
- c)** Veuillez ventiler ce nombre alloué à HQT, d'une part dans le temps (années) et d'autre part entre les différents services et entre les catégories d'employés (professionnels, etc.).
- d)** Veuillez indiquer dans quelle mesure ces suppressions de postes sont ou non susceptibles d'affecter la performance environnementale de HQT, le traitement de la végétation, l'entretien préventif, l'évitement et la récupération de déversements, la caractérisation et la décontamination des sols, la continuité du service et la qualité de l'onde et, plus généralement, tout autre aspect de la performance de HQT.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.17**

**Référence :** HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE, Dossier R-3823-2012, Pièce C-HQT-0028, HQT-6, Document 2, tableau 7, page 17 :

**Demande(s) :**

- a)** Entre 2012 et 2013, le tableau montre une forte chute du nombre des employés professionnels ; leur nombre passe de 88 à 55. Dans quels domaines et dans quels services est-ce que ces professionnels travaillaient ?
- b)** Veuillez expliquer cette baisse.
- c)** Veuillez expliquer dans quelle mesure cette chute du nombre des employés professionnels serait reliée à la demande gouvernementale de suppression de 2000 postes, exprimée dans le discours du budget gouvernemental de novembre 2012.
- d)** Veuillez indiquer dans quelle mesure cette diminution de postes est ou non susceptible d'affecter la performance environnementale de HQT, le traitement de la végétation, l'entretien préventif, l'évitement et la récupération de déversements, la caractérisation et la décontamination des sols, la continuité du service et la qualité de l'onde et, plus généralement, tout autre aspect de la performance de HQT.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.18**

**Références :**

- i) HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3823-2012, Pièce C-HQT-0028, HQT-6, Document 2, Annexe 1, tableau A1-1, Données historiques 2001-2012, page 25.
- ii) HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3777-2011, Pièce B-0018, HQT-6, document 2, Annexe 1, tableau A1-1, page 32.

**Demande(s) :**

- a)** Dans le dossier R-3777-2011, le tableau était produit en suivi de la décision D-2010-03 alors que dans le présent dossier le tableau est produit en suivi de la décision D-2009-015. Veuillez expliquer le recours à un suivi à une décision antérieure dans le présent dossier.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.19**

**Référence :** **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3823-2012, Pièce C-HQT-0029, HQT-3, Document 3, tableau 4, Achats d'électricité, page 7.

**Demande(s) :**

- a)** Où le Transporteur comptabilise-t-il l'électricité qu'il doit acheter pour être en mesure, en dernier recours, d'équilibrer le réseau ?

**B. BASE DE TARIFICATION ET EFFICIENCE ET PERFORMANCE QUI LUI SONT ASSOCIÉES**

**B.1 Indicateurs de performance (C-HQT-0022, HQT-3, Doc. 2)**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-20**

**Référence** : Dossier R-3823-2012, Pièce C-HQT-0022, HQT-3, Document 2, Tableau 9, Coût total par rapport à la valeur totale de l'actif, page 12.

**Demande(s) :**

**a)** Veuillez confirmer que la ligne «coût total-lignes» représente les investissements de l'année dans les lignes de transport divisés par la valeur totale des actifs lignes incluant les investissements dans l'année.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-21**

**Référence** : Dossier R-3823-2012, Pièce C-HQT-0022, HQT-3, Document 2 et C-HQT-0030, HQT-7, Doc. 1.

**Demande(s) :**

**a)** Veuillez déposer, pour les années 2011 à 2014, un tableau indiquant i) le nombre de sites caractérisés quant à leur contamination, ii) les coûts de décontamination qui ont été évalués et portés aux charges et le nombre de sites décontaminés auxquels ces coûts correspondent, iii) les coûts de décontamination future qui ont été évalués et portés à la base de tarification conformément aux normes comptables et le nombre de sites auxquels ces coûts correspondent.



**B.2 Évolution de la base de tarification 2011-2014 (C-HQT-0030, HQT-7, Doc. 1)**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.22**

**Références :**

- i) HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3823-2012, Pièce C-HQT-0030, HQT-7, Document 1, tableau 16, page 13.
- ii) HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3777-2011, Pièce B-0020, HQT-7, Document 1, Tableau 15, page 13.
- iii) HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3738-2010, Pièce B-1, HQT-7, Document 1, Tableau R-3738-2010, Pièce B-1, HQT-7-01, Tableau 14, page 14 :

Matériaux, combustible et fournitures (en millions de dollars)

	Année 2011
Année témoin-R-3738-2010	109,8
Année de base-R-3777-2011	105,2
Année historique-R-3823-2012	78,8

**Demande(s) :**

- a)** Comment le Transporteur explique-t-il la forte baisse constatée en 2011 (année historique) par rapport aux évaluations précédentes en année de base en année témoin pour les matériaux, combustibles et fournitures?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.23**

**Références :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3823-2012, Pièce C-HQT-0030, HQT-7, Document 1, tableau 16, page 13.
- ii) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3777-2011, Pièce B-0020, HQT-7-01, Tableau 15, page 13 :

Matériaux, combustible et fournitures (en millions de dollars)

	2012
Année témoin-R-3777-2011	107,1
Année historique-R-3823-2012	75,5

**Demande(s) :**

- a) Comment le Transporteur explique-t-il la forte baisse constatée en 2012 (année historique) par rapport à l'évaluation précédente en année témoin pour les matériaux, combustibles et fournitures ?
- b) Croyez-vous que cette baisse des matériaux, combustibles et fournitures puisse avoir des conséquences sur la continuité du service ?

**B.3 Base de tarification 2013 (C-HQT-0033, HQT-7, Doc. 4)**

***DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.24***

**Référence :** HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE, Dossier R-3823-2012, Pièce C-HQT-0033, HQT-7, Document 4, tableau, page 2.

**Demande(s) :**

- a)** Veuillez expliquer les raisons qui font que la ligne Total de la base de tarification diffère des résultats attendus d'environ 4 303 k\$ pour les mois de janvier à avril inclusivement.

**B.4 Ententes de raccordement - Commercialisation des services de transport (C-HQT-0040, HQT-10, Doc. 1)**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.25**

**Référence : HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3823-2012, Pièce C-HQT-0040, HQT-10, Document 1, pages 9, lignes 14 à 24 et page 10, lignes 1 à 11 :

*Les ententes suivantes visant le raccordement de centrales et l'ajout de puissance de centrales existantes ont été signées depuis le dépôt de la demande tarifaire 2012 (dossier R-3777-2011) :*

- *Société d'énergie Rivière Sheldrake Inc. – Centrale de la Courbe-du-Sault – Rivière Sheldrake, signée le 5 août 2011 ;*
- *Éolienne Côte-de-Beaupré S.E.C. – Parc éolien MRC de La Côte-de-Beaupré, signée le 25 octobre 2011 ;*
- *FIBREK S.E.N.C. – Centrale Fibrek, signée le 27 avril 2012 ;*
- *Parc éolien communautaire Viger-Denonville S.E.C. – Parc éolien Viger-Denonville, signée le 18 mai 2012 ;*
- *PF Résolu Canada Inc. – Centrale de Dolbeau, signée le 23 août 2012 ;*
- *FIBREK S.E.N.C. – Centrale Fibrek (G4), signée le 1 30 octobre 2012 ;*
- *Éoliennes Témiscouata S.E.C. – Parc éolien Témiscouata, signée le 22 novembre 2012 ;*
- *Énergie éolienne Vents du Kempt, S.E.C. – Parc éolien Vents du Kempt, signée le 20 décembre 2012 ;*
- *Fortress Specialty Cellulose Inc., Centrale de Thurso, signée le 31 janvier 2013 ;*
- *Boralex, Parc éolien Témiscouata II, signée le 13 mai 2013 ;*
- *Société en Commandite Fleur de Lis Éoliennes Saint-Damase, Parc éolien de Saint-Damase, signée 25 juin 2013 ;*
- *Parc éolien Saint-Philémon S.E.C., Parc éolien Saint-Philémon, signée le 22 juillet 2013.*

**Demande(s) :**

**a)** Veuillez fournir les ajouts de puissance associés à chacune des additions décrites dans la référence.

**C. PLANIFICATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT**

**C.1 Planification du réseau de transport (C-HQT-0036, HQT-9, Doc. 1)**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.26**

**Références :**

**i) HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3823-2012, Pièce C-HQT-0036, HQT-9, Document 1, tableau 1b, page 13, ligne 315 kV :

*MES de 103 km de ligne reliant la centrale La Sarcelle (dont la MES prévue en 2011 est reportée en 2013) au poste Eastmain-1 - MES de 10 km de lignes pour le raccordement des nouveaux postes St-Bruno-de-Montarville, Lachenaie et Bélanger - MES de 3 km d'une ligne biterne pour le bouclage du poste Charlevoix - MES de 15 km d'une ligne monoterne pour l'intégration des parcs éoliens Seigneurie-de-Beaupré I et II*

**ii) HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3823-2012, Pièce C-HQT-0036, HQT-9, Document 1, tableau 1b, page 13, ligne 315 kV :

*MES de 260 km de ligne entre le poste de la Romaine-2 et le poste Arnaud - MES de 1,5 km de ligne biterne entre le poste de départ de la centrale Romaine-2 et le poste de la Romaine-2 - MES de 25 km de ligne pour le raccordement du parc éolien Rivière-du-Moulin*

**Demande(s) :**

**a)** Pour les lignes à 315 kV, la longueur totale passe de 5287 km au 31 décembre 2012 à 5414 km au 31 décembre 2013, pour un accroissement de 127 km. La somme des explications apportées par le Transporteur totalise 131 km. Où sont les 4 km négatifs?

**b)** Pour les lignes à 315 kV, la longueur totale passe 5414 km au 31 décembre 2013 à 5713 km au 31 décembre 2014, pour un accroissement de 299 km. La somme des explications apportées par le Transporteur totalise 1286,5 km. Où sont les 12,5 km manquants ?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.27**

**Référence :** HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE, Dossier R-3823-2012, Pièce C-HQT-0036, HQT-9, Document 1, tableau 1b, page 14, ligne 161 kV :

*Démantèlement de 77 km de la ligne monoterne entre le poste Chigoubiche 161/25 kV et le poste Saint-Félicien*

**Demande(s) :**

a) La décroissance constatée entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014 est de 55 km. Or, vous présentez un démantèlement de 77 km. Où est la croissance de 22 km ?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.28**

**Référence :** HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE, Dossier R-3823-2012, Pièce C-HQT-0036, HQT-9, Document 1, tableau 1b, page 14, ligne 120 kV :

*MES de 10 km de ligne monoterne pour l'intégration du parc éolien Vent-du-Kempt - MES de 36 km de ligne biterne à 230 kV, exploitée initialement à 120 kV, entre le poste Bedford et le poste Saint-Césaire*

**Demande(s) :**

a) La croissance constatée entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014 est de 65 km. Or, vous expliquez une croissance de 46 km. Où est la croissance de 19 km ?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.29**

**Références :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3823-2012, Pièce C-HQT-0036, HQT-9, Document 1, tableau 7, page 22, catégorie Maintien des actifs, ligne Autres postes et lignes (projets dont le dépôt à la Régie est ultérieur à 2014).
- ii) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3823-2012, Pièce C-HQT-0036, HQT-9, Document 1, tableau 8, page 26, Maintien des actifs.

**Demande(s) :**

- a) Le total de la ligne Autres postes et lignes (projets dont le dépôt à la Régie est ultérieur à 2014) de la catégorie Maintien des actifs est de 3 240,6 M\$ au tableau 7. Expliquez les raisons pour lesquelles les projets détaillée de maintien des actifs du tableau 8 n'est que de 1705M\$? Généraliser votre réponse pour toutes les catégories d'investissements : Amélioration de la qualité, Intégration de production, Croissance charge locale.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.30**

**Références :**

- i) **Fabrice DE PIERREBOURG avec Patrick LAGACÉ**, « Série d'explosions de matériel vétuste chez Hydro-Québec », Montréal, *La Presse*, le 13 septembre 2013, <http://www.lapresse.ca/actualites/national/201309/13/01-4688930-serie-dexplosions-demateriel-vetuste-chez-hydro-quebec.php> .
- ii) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3823-2012, Pièce C-HQT-0036, HQT-1, doc 9. Tableau 7, page 23, Extrait :

Tableau 7  
Investissements par catégorie à l'horizon 2023 (M\$)  
1.3 Respect des exigences

	Mise en service	Autorisation	2012	2013
Remplacement transformateurs de courant 735 kV	2012-2013	D-2012-165	27,6	34,5

- iii) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3804-2012, Pièce B-0008, HQT-2, Document 1, Page 10 :

**3.2.1 Nécessité du remplacement**

*Au terme de ses analyses, le Transporteur constate que les bris à l'origine du Projet sont essentiellement dus au vieillissement des transformateurs de*

modèle IH-765-13 et à leur conception. En effet, avec une moyenne d'âge de 35 ans, ces transformateurs atteignent la fin de leur vie utile et les pièces de rechange pour ces derniers ne sont plus disponibles. De plus, selon la Stratégie de gestion de la pérennité des actifs du Transporteur, ils représentent un risque fort sur la grille d'analyse du risque pertinente et étaient destinés à être remplacés dans un horizon de cinq ans.

**Demande(s) :**

- a) Y a-t-il une corrélation entre ces budgets et les événements décrits à la référence i ?
- b) Selon la référence ii, les budgets se terminent en 2013. Est ce que tous les transformateurs de courant vétustes auront été changés à la fin de 2013 ? Veuillez élaborer et quantifier.
- c) La décision D-2012-165 référant au dossier R-3804-2012 acceptait le remplacement des transformateurs de courant Alstom modèle IH-765-13. Y a-t-il d'autres modèles de transformateurs de courant qui sont en cause quant à leur vétusté et/ou à des enjeux de sécurité qu'ils posent ? Veuillez préciser.
- d) Y-a-t'il d'autres types d'équipements qui soient en cause quant à leur vétusté et/ou à des enjeux de sécurité qu'ils posent ? La référence i et la vidéo qu'elle comporte mentionne qu'il y a effectivement d'autres tels équipements ayant défailli en posant un problème de sécurité. Veuillez élaborer.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.31**

**Références :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3823-2012, Pièce C-HQT-0036, HQT-1, Document 9, tableau 7, page 23, Investissements par catégorie à l'horizon 2023 (M\$) (suite), 1.2 Amélioration de la qualité

*Poste Grand Brulé  
Investissement 62 M\$*

- ii) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3823-2012, Pièce V-HQT-0038, HQT-9, Document 1.1, Page 7, Tableau 1 : État de la transformation des postes du réseau principal :

*Poste Grand Brulé  
Capacité ferme hiver 630 MW  
Transit en hiver 487 MW*



**Demande(s) :**

- a) Dans les références, de quel type d'investissement s'agit-il ? S'agit-il de : départ de lignes, transformateurs, banc de condensateurs, etc. ?
- b) S'il s'agit de l'addition d'un transformateur, veuillez préciser comment l'addition d'un transformateur améliore la qualité sans croissance des besoins.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.32**

**Référence : HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3823-2012, Pièce C-HQT-0036, HQT-9, Document 1, Page 20 :

*Respect des exigences : les investissements de cette catégorie visent la conformité aux lois et règlements en vigueur, aux engagements contractuels que le Transporteur est tenu de respecter et aux encadrements et normes internes et externes.*

**Demande(s) :**

- a) Les budgets du remplacement des transformateurs de courant sont inscrits à l'item *Respect des exigences*. Pourquoi ? Est-ce que ce sont des exigences de la CSST ? des engagements contractuels en vigueur ? d'autres normes ?
- b) Veuillez déposer les normes ou exigences qui expliquent pourquoi les budgets du remplacement des transformateurs de courant sont inscrits à l'item *Respect des exigences*.
- c) Faut-il comprendre aussi que sans ces exigences, les transformateurs ne seraient pas changés ? Veuillez élaborer et expliquer.

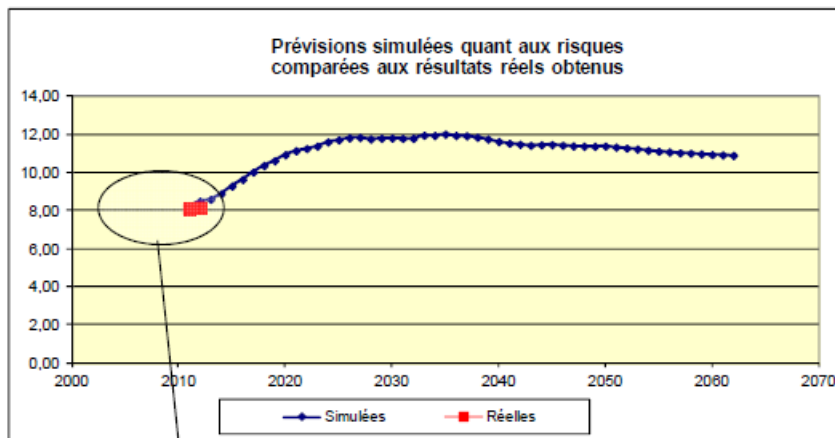
**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.33**

**Références :**

i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3823-2012, Pièce C-HQT-0036, HQT-9, Document 1, Pages 22-27, Tableau 7 à 10.

ii) **HYDRO-QUÉBEC TRANSPORT**, Dossier R-3855-2013, B-0004, Pièce HQT-1, Doc. 1, page 30 :

Figure 3  
Évolution du taux de risque



**Demande(s) :**

a) Veuillez déposer un scénario fort des investissements en maintien des actifs (sous la forme de versions des tableaux 7 à 10 reflétant ce scénario durant la période de planification) qui permettrait de réduire l'évolution du taux de risque de défaillance et qui se trouve illustré à la référence ii.

**C.2 État de la transformation des postes (C-HQT-0038, HQT-9, Doc. 1.1)**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.34**

**Référence : HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3823-2012, Pièce C-HQT-0038, HQT-9, Document 1.1, tableau 2, page 10, le poste Maniwaki, 120/69.

**Demande(s) :**

a) Veuillez expliquer pour quelles raisons le poste Maniwaki montre un transit d'hiver inférieur à son transit d'été : 5 MVA contre 19 MVA ?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.35**

**Références :**

**HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3823-2012, Pièce C-HQT-0038, HQT-9, Document 1.1, tableau 2, page 11, le poste Quyon, 120/49.

**Demande(s) :**

a) Êtes-vous préoccupés par le fait que le transit d'été du Poste Quyon (68 MVA) dépasse la capacité ferme d'été (42 MVA) ?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.36**

**Référence : HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3823-2012, Pièce C-HQT-0038, HQT-9, Document 1.1, tableau 2, page 12, le poste Mauricie, 315/230.

**Demande(s) :**

a) Veuillez expliquer les raisons qui font que le transit d'été (527 MVA) de ce poste est de près du double du transit d'hiver (291 MVA).

**D. BESOINS ET REVENUS DES SERVICES DE TRANSPORT, RÉPARTITION DU COÛT DE SERVICE, TARIFS ET CONDITIONS DE SERVICE**

**D.1 Besoins et revenus des services de transport (C-HQT-0041, HQT-10, Doc. 2)**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.37**

**Référence :** HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE, Dossier R-3823-2012, Pièce C-HQT-0041, HQT-10, Document 2, tableau 1, page 5.

**Demande(s) :**

**a)** Veuillez expliquer quelle sont les étapes à venir pour que la pointe de janvier 2013 ne soit plus préliminaire.

**D.2 Répartition du coût du service 2014 (C-HQT-0043, HQT-11, Doc. 2)**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.38**

**Référence : HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3823-2012, Pièce C-HQT-0043, HQT-11, Document 2, tableau 7, page 18, notes A et B :

*A) Facteur de répartition puissance-énergie basé sur le facteur d'utilisation du réseau :*

*% Puissance = 1 - % Énergie ; % Énergie = Besoins en énergie / (Besoins en puissance x 8 760) = (216 216 GWh x 1 000) / (41 718 MW x 8 760) = 59,2 %*

*(B) Facteur de répartition puissance-énergie basé sur le facteur d'utilisation de la sous-fonction :*

*% Puissance = 1 - % Énergie ; % Énergie = Besoins en énergie / (Besoins en puissance x 8 760) = (214 655 GWh x 1 000) / (41 480 MW x 8 760) = 59,1 %*

**Demande(s) :**

- a) Que représente l'écart de 1561 GWh et de 238 MW entre les deux formules ?

**D.3 Contributions pour les ajouts au réseau de transport (C-HQT-0046, HQT-12, DOC. 2)**

***DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.39***

**Référence : HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3823-2012, Pièce C-HQT-0046, HQT-12, Document 2, tableau 7, page 12, titre, note 1 et ligne suivant le tableau :

*Évaluation de la contribution requise du Distributeur pour l'année 2012*

*Note 1 : Les coûts présentés sont nets des contributions versées par le Distributeur au Transporteur.*

*Aucune contribution requise du Distributeur*

**Demande(s) :**

- a)** Veuillez expliquer le titre du tableau compte tenu que selon la note 1 les contributions du Distributeur sont directement enlevées des coûts.
  - b)** Veuillez fournir les contributions du Distributeur qui ont été soustraites des coûts du tableau.
-